Le Monde

Les plages du Débarquement en Normandie inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco

Les plages du Débarquement allié du 6 juin 1944, dans le nord-ouest de la France, furent le théâtre d'une bataille décisive pour libérer l'Europe du nazisme.

https://www.lemonde.fr/culture/article/2026/07/26/les-plages-du-debarquement-en-normandie-inscrites-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco_6733114_3246.html

LE MONDE - 26 juillet 2026 – avec AFP

Des soldats français débarquant d'une barge américaine, lors d'une démonstration d'opération amphibie en amont des commémorations du 80e anniversaire du débarquement allié en Normandie, à Omaha Beach à Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados), le 4 juin 2024. LOIC VENANCE/AFP

Les plages du Débarquement en Normandie ont été inscrites, dimanche 26 juillet, au Patrimoine mondial de l'Unesco, l'aboutissement d'un projet entamé il y a près de vingt ans, lors d'une réunion de l'agence onusienne en Corée du Sud. Sur un peu plus de 80 kilomètres de côtes, entre les départements de la Manche et du Calvados dans le nord-ouest de la France, les plages du débarquement allié du 6 juin 1944 furent le théâtre d'une bataille décisive pour libérer l'Europe du nazisme et mettre fin à la seconde guerre mondiale.

Ces plages « sont directement et matériellement associées au débarquement (…) qui a joué un rôle décisif dans la libération de l'Europe occidentale de l'occupation nazie », a rappelé une représentante du Conseil international des monuments et des sites (Icomos) de l'Unesco. Cet ensemble de site « commémore symboliquement l'immense sacrifice humain qui a été fait pour renverser une occupation autoritaire bien ancrée en Europe », a-t-elle poursuivi.

Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword

La candidature concernait les cinq plages du Débarquement connues sous leur nom de code (d'ouest en est) Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword, mais aussi la pointe du Hoc, lieu de combats décisifs, la batterie d'artillerie allemande de Longues-sur-Mer, et le port artificiel d'Arromanches-les-Bains, dit « port Mulberry », composé d'énormes caissons en béton fabriqués en Angleterre pour faciliter la logistique alliée.

Le président de la région Normandie, Hervé Morin, en déplacement en Corée du Sud, a fait part de son « émotion ». « Cette décision nous oblige, nous oblige à conserver ce bien, nous oblige à le protéger, nous oblige à le chérir toujours plus et à le valoriser », a-t-il ajouté.

Refuges pour les Cathares accusés d'hérésie

Les forteresses royales du Languedoc, dans le sud de la France, plus connues sous leur ancien nom de « châteaux cathares », ont elles aussi été inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. Souvent perchées en haut de pitons rocheux, les huit forteresses, dont celle de Montségur (Ariège) et celles de Peyrepertuse ou Quéribus (Aude), ont été édifiées à l'issue de la croisade contre les Albigeois (1209-1229). Certains de ces sites avaient servi auparavant de refuges aux Cathares accusés d'hérésie. Avec ces forteresses, le roi de France voulait garder un œil sur la population locale encore considérée comme dissidente et surveiller le royaume d'Aragon, situé à quelques dizaines de kilomètres à peine de Quéribus ou Peyrepertuse.

Les forteresses étaient administrées par un sénéchal installé dans la Cité de Carcassonne, elle aussi reconstruite à la même époque et déjà inscrite au patrimoine mondial de l'humanité en 1997. Considérés comme un « élément central du système défensif », son château et ses remparts font aussi partie de ces huit monuments désormais sur la liste de l'Unesco.

« Ces forteresses témoignent de l'adaptation exceptionnelle de l'architecture militaire aux contraintes topographiques et de l'émergence de nouvelles formes d'organisation du territoire par la monarchie française », a estimé l'Unesco.

Avec ces deux nouveaux sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, « la France compte désormais 56 biens classés à l'Unesco. C'est une fierté, mais aussi une responsabilité », a déclaré à l'l'Agence France-Presse la ministre de la culture, Catherine Pégard.

Le mont-Saint-Michel, la cathédrale de Chartres ou encore le château de Versailles possèdent déjà le précieux label. Cette reconnaissance de leur « valeur universelle », facteur de renommée internationale, engage les pouvoirs publics à œuvrer pour leur préservation.

Le Monde avec AFP